

ON S'ABONNE ET ON PAIE LES ANNONCES... Roubaix, chez M. Bégis, Libraire... Lille, chez M. Bégis, Libraire... M.M. Havaux, Leclerc, Bouillier, à la place de la Bourse... l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA RANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sans avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne Réclames : 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 8 51, 10 11, 11 36, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 6 13, 7 13, 8 13, 9 13, 10 13, 11 13, m. Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 44, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 5 03, 7 28, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 26, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 30, 7 10, 8 10.

ROUBAIX, 7 FÉVRIER 1873

LA LUTTE

Il n'y a plus à s'y tromper, la lutte engagée entre M. Thiers et l'Assemblée nationale, qui ont révé un accord, qui a toujours été très-problématique, doivent ouvrir enfin les yeux. La conférence d'hier, malgré le ton tempéré du dialogue, met cette situation en évidence pour tout le monde. — M. Thiers a fait lire par M. Dufaure un projet de rédaction de l'article 4 arrêté au conseil des ministres. Il y est dit que dans un bref délai il sera statué par des lois spéciales sur la composition et le mode d'élection de l'Assemblée nationale qui succrera l'Assemblée actuelle; — 2° sur l'institution d'une 2^e chambre; — 3° sur l'organisation du pouvoir exécutif jusqu'à la constitution des deux nouvelles Assemblées.

Après cette communication, quelques idées ont été échangées, principalement sur la loi électorale et le suffrage universel. Sur la question traitée à fond, il y aurait beaucoup à dire, mais nous ne nous occupons aujourd'hui que du point de vue politique, et nous sommes frappés de cette double intention qui se montre dans le discours de M. Thiers. 1° de ménager la gauche; — 2° de poser carrément et en avant l'étude de la loi électorale de façon à amener à bref délai la dissolution de l'Assemblée nationale.

Il y a là un coup très-sensible porté à l'Assemblée et nous ne pensons pas que sur ce point la commission doive céder. Elle avait dit que cette étude serait faite ultérieurement; elle ne doit pas accepter de la faire à bref délai. Tout le monde sait qu'une assemblée se sépare toujours et doit se séparer aussitôt le vote d'une nouvelle loi électorale. Le comite n'est pas moins à redouter sur l'organisation du pouvoir exécutif pendant l'interim de l'Assemblée nationale. M. Thiers, sous ce mot, sollicite évidemment une prorogation de ses pouvoirs, et plus que cela, une présidence à long terme. Après tout ce que nous avons vu, l'Assemblée sera-t-elle d'avis de passer outre à cette organisation. Il reste enfin à résoudre les soudaines objections de M. Thiers contre l'art. 4, objections auxquelles on le dit arrêté avec la dernière opiniâtreté et qui entraînent la ruine du projet et de tout le travail de la Commission. EMILE DURVILLIER.

Sous ce titre, la Maison de France, le journal l'Assemblée nationale a publié en tête de ses colonnes un article que l'abondance des matières nous a empêché de reproduire plus tôt; il ne laissera pas d'être très-remarqué. Après avoir connu les aspirations monarchiques du pays, pour lequel l'établissement de tout autre système que la monarchie semble si difficile et

si pénible, l'Assemblée constate d'abord, dans cet article, l'empressement avec lequel l'opinion publique cherche à s'éclairer sur l'état actuel des relations entre les princes d'Orléans et M. le comte de Chambord.

Ensuite, répondant au Bien public, organe de la présidence, qui veut prouver que le pays ne saurait se passer de la République, le journal l'Assemblée fait ces déclarations:

Nous croyons pouvoir assurer que, le jour où notre pays vaudra revenir à la monarchie traditionnelle, il ne rencontrera d'obstacles, ni du côté de M. le comte de Chambord, ni du côté de ses cousins les princes d'Orléans.

Quand M. le duc de Nemours, dans une lettre récente, a fait les déclarations suivantes: M. le comte de Chambord est le seul représentant du principe monarchique, M. le comte de Chambord ne rencontrera jamais un compétiteur dans la famille d'Orléans; la France a déjà plusieurs fois changé de drapeau... Qui peut nier, de bonne foi, la gravité et la portée de ces déclarations? Qui peut contester qu'elles ne soient le terrain de l'accord entre tous les princes de la Maison de France sous l'autorité de leur chef?

Les intérêts égoïstes et anti-patriotiques qui visent à faire triompher, avant tout, des calculs d'ambition personnelle, sont les seuls à vouloir tromper l'opinion publique en cherchant à lui faire croire que les princes d'Orléans ont des prétentions opposées à celles du chef de leur Maison.

La lettre de M. le duc de Nemours dément ces suppositions; le langage tenu par les princes à leurs amis n'est pas moins catégorique; enfin, quelle parole plus formelle a été prononcée depuis 1830 que celle adressée à M. le duc de Laroche-foucauld-Bisaccia par M. le comte de Paris:

Il n'y a plus qu'une monarchie en France.

Aux déclarations de M. le duc de Nemours, à la parole de M. le comte de Paris, il ne manque plus qu'un acte, la visite au chef de la Maison.

Laissons aux princes de la Maison de France le choix du moment opportun où cette rencontre devra s'effectuer.

Ce qu'il importe au pays, au milieu des incertitudes du temps présent, à la veille des nouvelles épreuves qui l'attendent, c'est de savoir que le jour où, maître de ses destinées, il voudrait choisir entre la République et la Monarchie il ne trouvera pas, dans la famille d'Orléans, de compétiteurs pour barrer le passage au roi.

Nous ne songions pas encore à aborder ces questions délicates, mais nous ne pouvions éviter de donner notre avis sur l'article du principal organe de la présidence. Il y va de l'intérêt suprême du pays de savoir que, si M. Thiers, par conflit avec l'Assemblée souveraine ou par la mort, venait à perdre le pouvoir, la France n'est pas condamnée à subir M. Gambetta, la dictature radicale et la Commune... La Maison de France est debout et unie pour épargner à la Patrie les horreurs de l'anarchie et peut-être les dangers d'un nouveau démembrement.

L'ouverture de la session du parlement anglais, qui a eu lieu le 6, n'a été signalée par aucun incident notable. Le discours

de la Reine, lu par l'un des commissaires royaux, se borne à constater que la Grande-Bretagne vit en paix avec le monde entier et à arranger son différend avec la Russie.

Un incident de la séance de l'Assemblée de samedi; il est rapporté par un correspondant de l'Impartial dauphinois, journal républicain:

L'extrême-gauche a, pendant toute la séance, une attitude pénible. Quand le duc d'Audiffret occupe la tribune, elle donne à chaque instant des marques d'impatience; un rédacteur du Rappel, fils d'un député de Paris que je ne veux pas nommer, s'oublie au point de crier en pleine tribune des journalistes:

— Conduisez-moi cet homme-là à la rue des Rosiers!

— Assassin! lui un cri confrère.

Il fait mine de ne pas entendre. Mais, en bas, on a entendu et on frissonne à cette évocation des sinistres souvenir du 18 mars.

Le Journal officiel publie un note répondant à divers bruits erronés d'après lesquels la commission de décentralisation songerait à remanier notre loi départementale. Cette note, dont nous n'avons pas besoin de signaler l'importance, est ainsi conçue:

Des bruits inexacts et même entièrement erronés, ont été répandus par divers journaux sur la commission de décentralisation. Cette commission n'a jamais manifesté l'intention de revenir sur la loi départementale. Elle s'est uniquement appliquée, depuis qu'elle a repris ses travaux, à l'étude de la législation municipale. Une sous-commission a été chargée de préparer, d'après un questionnaire précédemment arrêté, les rédactions sur lesquelles s'établira la délibération. Mais aucune décision définitive n'a encore été prise; la commission n'a donc pu manifester aucun des sentiments qui lui ont été si gratuitement prêtés.

La communication de la séance d'hier a eu lieu l'interpellation de M. Dussaussoy à M. le ministre des finances au sujet de la concession du transport des dépêches de Calais à Douvres, moyennant subvention de l'Etat, accordée à MM. Edmond Magnier, rédacteur en chef de l'Événement, et Dumont, ancien administrateur du même journal. Cette opération était très-vivement attaquée, et M. Bottieau, député du Nord, a reproché au ministre de n'avoir pas suffisamment pris de renseignements sur l'honorabilité des concessionnaires: il a laissé entendre et dit à demi-mot, pour ne pas mettre en cause un personnage n'ayant qu'un titre officieux que cette concession n'était qu'un acte de favoritisme. Nous croyons que la majorité était un peu et même beaucoup de cette avis-là. Malheureusement, il s'est trouvé que le ministre mis en cause n'était pas en définitive un Léon Say, mais M. de Goulard, alors ministre des finances. M. de Goulard a pris sur lui la responsabilité de l'affaire; il a démontré à peu près que derrière les concessionnaires, il y avait dès ce moment ou à ce moment une compagnie sérieuse; qu'enfin les

choses s'étaient passées régulièrement. Comme il s'agissait d'un journal de gauche, un officieux, la gauche a fortement applaudi à la déclaration de responsabilité ministérielle; la droite n'a pas voulu mettre le ministre dans l'embarras et a laissé tomber la discussion, en somme de peu d'importance.

Qu'en pensera, néanmoins, M. Barthélemy Saint-Hilaire?

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 6 février.

M. Thiers vient d'exécuter un de ces changements à vue comme Louis-Napoléon nous en donnait souvent la surprise et le spectacle. Hier, dans la commission des Trente, le président a paru aussi calme, doux, conciliant et déferant, que dans les séances précédentes il s'était montré souvent impatient, aigre et plein d'exigences. Il a multiplié ses protestations en faveur des prérogatives et de l'Assemblée et de la commission elle-même; il demande que celle-ci, dont il semblait tant se défier, fasse les lois les plus importantes, la réforme électorale et l'organisation de la seconde chambre, il avait été dit que M. Thiers donnait pour gage à la gauche et aux radicaux qu'il ne serait point touché aux conditions actuelles du suffrage universel.

Il y a peu de jours, le Journal des Débats se mettait à l'unisson des feuilles radicales, combattait tout projet de modification de la loi électorale. On a même ajouté que M. Guizot et d'autres anciens amis des Débats se sont montrés très-scandalisés de cet article.

Or, vous avez vu que M. Thiers, dans ses explications d'hier, s'est formellement prononcé pour le maintien de la loi actuelle, et la moralité des électeurs.

C'est la première fois que M. Thiers vient se placer ouvertement sur le terrain conservateur.

On voudra bien remarquer que lors de sa première explication avec la commission des Trente, le chef du pouvoir avait déclaré qu'une loi électorale était à ses yeux la seule mesure qui méritait le titre de testament politique de l'Assemblée. Et le voici qui l'invite à faire son testament au plus tôt; il s'attend donc à une fin prochaine?

Ce n'est certes pas nous qui verrons avec déplaisir faire une loi électorale; nous l'appelons de tous nos vœux. Mais le chef du pouvoir osera-t-il la faire suivre d'une dissolution de la Chambre dans l'état moral où se trouve le pays? Pense-t-il que l'Assemblée ne connait pas comme lui cette situation morale? Et si nos députés refusaient d'encourir la responsabilité d'une dispersion dans un pareil moment, si la perspective de

ce danger les décide à voter une loi franchement restrictive, est-ce bien M. Thiers qui en bénéficiera?

Vous voyez d'ici tous les graves problèmes, tous les conflits à terre de vue qu'annonce cette nouvelle attitude du gouvernement.

L'opinion générale était que M. Thiers voulait trainer en longueur pour déconsidérer la commission des Trente par l'inutilité même de ces délais. Quel est donc le motif qui décide le chef du pouvoir à changer brusquement de politique, à risquer le succès ou la défaite sur un seul coup de dé? Est-il donc si assuré de la majorité ou bien est-il intervenu quelque fait nouveau qui le force de se hâter? Est-ce bon ou est-ce mauvais? On se perd en conjectures. Quant à nous, nous serions volontiers de l'avis du fabuliste: Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Depuis hier soir, les commentaires les plus variés circulent parmi les divers groupes de l'Assemblée au sujet de ce brusque revirement dans l'attitude et le langage de M. Thiers.

On pense qu'il veut, avant tout, faire passer sa seconde chambre, institution qui est son idée fixe et comme le pivot de sa future politique. Ce qui contribue également à exciter la défiance, c'est le ton des feuilles radicales, qui sont loin de se montrer inquiètes des explications données par M. Thiers, même en ce qui concerne la réforme électorale. Les radicaux qui, dans leurs journaux, leurs conseils généraux et municipaux, avaient hautement déclaré que toute tentative de modification de la législation électorale actuelle serait un signal d'insurrection, ces mêmes radicaux, qui se montrent rassurés aujourd'hui, sont-ils dans le secret de la pensée qui guide aux plans de M. Thiers?

Le président prétend qu'il aurait été très-frappé de l'article publié par le journal l'Assemblée nationale sur la maison de France et sur les dispositions des princes d'Orléans à l'égard du comte de Chambord.

Le chef de la maison de Bourbon est prêt, il n'en faut pas douter, à recevoir ses cousins, si, comme l'a déclaré M. le duc de Nemours, ils reconnaissent dans la personne du comte de Chambord le représentant du principe monarchique, s'ils viennent se placer, à leur rang, à côté du chef de leur Maison et n'apportent aucune condition.

On reproduit, aujourd'hui, le bruit, à Versailles, du départ prochain du comte de Paris.

M. Thiers, voyant que, s'il causerait un conflit avec la majorité conservatrice, elle pourrait bien être tentée d'accepter, cette fois, la démission du Président, aurait pris le parti de s'entendre avec la majorité et de la Commission et de l'Assemblée.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 8 FÉVRIER 1873

— 9 —

LE TRIOMPHE D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE IV.

A la veille d'un grand malheur.

Il était près de midi lorsque Eléonor Vane s'éveilla le lendemain de son arrivée. La jeune fille était bonne dormeuse; elle prenait sa revanche de ses vingt-quatre heures d'insomnie, et je crois même qu'elle n'eût pas ouvert les yeux de sitôt si son père n'était venu frapper à la porte de sa chambre pour lui dire l'heure. Elle s'éveilla en souriant comme un enfant qui n'a jamais vu autour de son berceau que des figures riieuses.

« Cher père, cria-t-elle, est-ce toi? Je viens de rêver que j'étais à Brixton. Quel bonheur de m'éveiller au son de ta voix. Je ne serai pas longue, père. M'as-tu attendu pour déjeuner? J'en serais fâchée, car il est bien tard.

— Non, ma chère; j'ai pris une tasse de café et un petit pain ce matin à neuf

heures. Le traiteur à côté ne manque jamais d'envoyer son garçon. J'ai commandé à déjeuner pour toi, mais je ne voulais pas t'éveiller avant midi. Habille-toi vite, Nell! La journée est charmante, je te mènerai à la promenade. »

La journée était charmante en effet. Eléonor Vane écarta les rideaux en damas et laissa pénétrer dans sa chambre les rayons du soleil. La fenêtre était restée ouverte toute la nuit et l'entre-soi se trouvait si près de la rue, qu'elle entendait la conversation des passants. Ce jargon étranger, nouveau pour elle, résonnait agréablement à ses oreilles. Ce n'était plus là le français auquel elle avait été habituée à Brixton, où chaque élève était à l'amende d'un demi-penny toutes les fois qu'elle parlait anglais. Les voix joyeuses, l'aboïement des chiens et le bruit des roues et des cloches dans le lointain se confondaient harmonieusement.

En se sentant inondée de lumière, Eléonor Vane se crut au matin d'une nouvelle vie, beaucoup plus agréable que l'existence monotone et ennuyeuse de l'école dont elle avait assez.

Les rayons du soleil, cette ville étrangère, le changement, les espérances qu'elle entrevoyait, et surtout la présence de son père, la rendaient heureuse. Elle n'avait pas été malheureuse à Brixton, parce que sa nature ne pliait sous aucune difficulté, et qu'il lui était impossible de devenir chagrine; mais bien souvent elle avait songé au jour où

elle viendrait rejoindre son père à Paris pour ne plus le quitter peut-être. Il était venu enfin, ce jour tant désiré, qui allait commencer une vie nouvelle. Il était venu, et le ciel lui-même sympathisait avec son contentement en répandant à flots la lumière en l'honneur de l'anniversaire de son bonheur.

Elle ne fut pas longtemps à sa toilette, malgré la difficulté qu'elle éprouva à ouvrir sa malle — elle avait été assez mal faite, cette malle — et ce ne fut qu'avec peine qu'elle parvint à trouver des broches, des jupons, des cols, des rubans, et les bagatelles dont elle avait besoin pour se parer.

Mais quand elle sortit enfin radieuse et souriante avec ses beaux cheveux bouclés qui retombaient sur ses épaules, et sa robe de mousseline ornée de rubans bleus, son père fut émerveillé de la beauté de sa fille chérie. Elle l'embrassa une douzaine de fois sans prendre garde à son admiration — elle semblait comprendre à peine qu'il l'admirait — et courut ensuite dans la chambre à côté pour caresser un gros caniche qui avait été le compagnon de la solitude de George Vane pendant les trois années de son séjour à Paris.

« Oh! père, s'écria joyeusement Eléonor revenant au salon avec l'animal dans ses bras, je suis si heureuse de trouver Fido! Tu ne m'as pas parlé de lui dans les lettres, et je craignais que tu ne l'eusses perdu ou qu'il ne fût mort. Mais le voici, toujours aimé comme au

trefois et toujours aussi sale. »

Le caniche, qui était divisé en deux parties bien distinctes, suivant l'habitude de ses parents, et dont la tête et les épaules étaient blanches pendant que le train de derrière était moucheté, rendit à miss Vane toutes ses caresses avec libéralité. Il sauta sur ses genoux quand elle s'assit sur le plancher et aboya de plaisir. M. Vane ne lui permettait pas de dormir dans sa chambre; il le faisait coucher dans une soupenne au-dessus de la boutique du boucher, et c'était ainsi qu'Eléonor Vane ne l'avait pas aperçu à son arrivée dans la rue de l'Archevêque.

La jeune fille était si pressée de sortir avec son père et d'aller arpenter les grands boulevards côte à côte avec les flâneurs de cette ville merveilleuse, où personne ne semble avoir ni travail ni soucis, qu'elle eut bientôt fait disparaître le petit pain et le café. Elle retourna ensuite dans sa chambre et s'habilla pour la promenade. Cinq minutes après, elle reparut avec un mantelet en soie noire et un chapeau blanc qui faisait merveille sur ses beaux cheveux. Il fallait qu'elle, les laissât flotter sur ses épaules ses cheveux magnifiques. Elle n'avait jamais su acquiescer assez de dignité pour se résoudre à les tresser et à les rouler derrière sa tête.

« Et maintenant, père, partons-nous? — Partout où tu voudras. Je te régle aujourd'hui. Nous passerons notre après-dinée à te fantaisie, et nous dînerons

sur le boulevard Poissonnière. J'ai reçu une lettre de mistress Bannister. Elle m'est parvenue avant ton lever. J'ai à toucher cent six livres rue de la Paix. Il y en a cent pour Mme Marly et six pour moi; c'est ma pension mensuelle, environ trente shillings par semaine. »

M. Vane soupira en indiquant cette somme. Il aurait mieux valu pour ce vieillard prodigue qu'il reçût sa pension chaque semaine ou même chaque jour, car il avait l'habitude de diner aux Trois-Frères et de porter des gants de paille avec une fleur à la boutonnière au commencement de chaque mois, puis de vivre de petits païcs et de café après la première quinzaine.

Il déplaça le petit papier sur lequel sa fille aimée avait écrit l'adresse du banquier et la somme à toucher, et il regarda ce talisman presque avec fierté. Quelqu'un qui n'eût pas connu sa nature frivole et son tempérament sanguin, eût été surpris du changement survenu en lui depuis la nuit précédente au moment où il se plaignait de la cruauté de sa fille.

C'était alors un vieillard dégradé, humilié et brisé par la honte et la souffrance; aujourd'hui il était jeune, beau, gai, crâne, pompeux, et tout prêt à se lancer dans le monde pour y reprendre sa place au milieu des papillons du jour. Il était heureux de se sentir de l'argent. Chaque nouveau billet de banque était pour George Vane un brevet de jeunesse et de bonheur.

La suite au prochain numéro.